Annie FORTERRE

Michel CHEVALLIER St Martin du var, le 19 mars 2018

Conseillers municipaux

 Monsieur Hervé PAUL

 Maire de St Martin du var

Monsieur le Maire,,

 Suite à la réponse du Préfet concernant notre droit d’inscription à l’ordre du jour du conseil municipal, nous vous prions de porter à l’ordre du jour du prochain conseil municipal de la commune les points suivants :

 1° **Usine classée COLAS-DAMIANI  sur le site du vallon de St Blaise :** rappel de la Préfecture pour transmettre la délibération du conseil municipal de St Martin du var sur la demande d’augmentation de sa capacité de production .

2° **Usine Classée La MESTA sur le site du Bec de l’Estéron**: mise en demeure de la direction départementale de protection des personnes pour des rejets non conformes, délibération de la commune de St Martin du var pour demander une mise en conformité des rejets sur un site autorisé à stocker 240 tonnes de produits dangereux.

 3° **Usine classée SMED sur le site du Broc** : mise en demeure de la direction départementale de protection des personnes pour des rejets non conformes, délibération de la commune de St Martin du var pour demander une mise en conformité des rejets

 4° **Demandes d’ouverture à l’Urbanisation de la commune de St Martin du var** : avis du conseil métropolitain d’octobre 2017, avis de la commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers de janvier 2018.

5° **Projet d’installation jeunes agriculteurs** : Résultat de l’appel à candidatures et

choix du comité de sélection.

Nous vous prions de croire à l’expression de nos sentiments distingués.

 Annie FORTERRE Michel CHEVALLIER